



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-057

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Marché des travaux de voirie 2024 : l'entreprise SEDEP est retenue pour un montant de 97 724.60 € H.T. avec les tranches optionnelles (estimation maître d'œuvre 94 200.00 € H.T.).

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-058

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Décision Modificative : Budget principal de la commune, décision modificative n°2/2024

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative concernant la répartition des crédits budgétaires.

Section d'investissement :

Imputation comptable	Dépenses (€)	Recettes (€)
10226 reversement taxe aménagement CCVB	+12 500.00	
2188 opération n°170 sports acquisition de matériel	+30 000.00	
10222 versement FCTVA	- 6000.00	
1321 subvention Etat opération n°106 école maternelle J.Prévert		+36 500.00
TOTAL	+ 36 500.00	+36 500.00

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la décision modificative n°2/2024 budget principal de la commune

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-059

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Décision Modificative : Budget lotissement L'Orée des Sources 2 (Lotissement Les Portes de l'Atlantique), décision modificative n°2/2024

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative concernant la répartition des crédits budgétaires.

Section de d'investissement :

Imputation comptable	Dépenses (€)	Recettes (€)
1641 remboursement emprunt	+300 000.00	
1641 recette emprunt		+300 000.00
TOTAL	+300 000.00	+300 000.00

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la décision modificative n°2/2024 budget lotissement L'Orée des Sources 2

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-060

7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre du fonds de concours avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne – année 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, demande l'autorisation au Conseil Municipal pour déposer une demande de subvention au titre du fonds de concours année 2024 auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour divers travaux d'équipement. L'enveloppe attribuée à la Commune s'élève à 82 720.00€.

L'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les E.P.C.I. à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs Communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés,
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Cette demande est liée à des travaux d'amélioration de l'environnement et au développement durable.

Le plan de financement des investissements s'établit comme suit :

- **Rénovation énergétique partielle de l'école maternelle Jacques Prévert** :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ T.T.C.)	Recettes prévisionnelles (€)
Menuiseries extérieures et intérieures	52 920.00	
Cloisonnements, faux plafonds, isolation	44 880.00	
Revêtements de sols souples et peinture	22 920.00	
Charpente	6 000.00	
Electricité	30 000.00	
Chauffage, ventilation	87 600.00	
Honoraires	22 593.60	
Contrôle technique et mission SPS	2 114.40	
Divers et imprévus	9 000.00	
Subvention ÉTAT D.E.T.R. verte 2024	Accord reçu	92 676.00
Subvention ÉTAT Fonds vert 2024	Accord reçu	43 772.50
Fonds de concours CCVB 2024 sollicité		29 000.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		112 579.50
Total	278 028.00	278 028.00

- **Mise aux normes environnementales du restaurant scolaire municipal :**

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ T.T.C.)	Recettes prévisionnelles (€)
<u>Lot acquisition matériel de lavage des équipements avec les objectifs suivants :</u> -diminution substantielle des quantités d'eau consommée -amélioration du climat intérieur et de l'environnement -séchage plus rapide -amélioration substantielle des troubles musculo-squelettiques pour les agents avec moins de manipulations	45 873.21	
<u>Lot acquisition matériel de cuisson avec les objectifs suivants liés aux économies d'énergie :</u> -suppression totale de l'alimentation en gaz des équipements -diminution substantielle de la durée de cuisson des aliments	53 249.57	
<u>Lot électricité (pour l'installation du matériel à économie d'énergie)</u>	7 056.69	
<u>Lot VMC/extraction d'air (diminution des vapeurs rejetées dans l'environnement)</u>	3 331.20	
Fonds de concours CCVB 2024 sollicité		53 720.00
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		55 790.07
Total	109 510.07	109 510.07

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du fonds de concours année 2024 pour ces investissements à hauteur de 82 720.00 € auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Sollicite un fonds de concours au titre de l'année 2024 à la Communauté de Communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des travaux ci-dessus à hauteur de 82 720.00 €,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Le Maire,
Roger GABORIEAU



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-061

7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Versement d'une subvention exceptionnelle – association ACPG-STO-CATM Les Lucs-sur-Boulogne

Dominique PASQUIER, adjointe, précise que l'association ACPG-STO-CATM des Lucs-sur-Boulogne sollicite une subvention exceptionnelle à hauteur de 200.00 € pour financer l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 200.00 € à l'association ACPG-STO-CATM des Lucs-sur-Boulogne

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-062

4-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Personnel communal – création d'un poste d'adjoint technique territorial au service technique

Dominique PASQUIER, adjointe, précise qu'un agent technique territorial avec des tâches polyvalentes est actuellement en contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} décembre 2023 au sein du service technique. Cet agent donne satisfaction dans l'accomplissement de son travail et il paraît aujourd'hui nécessaire de lui proposer d'intégrer les effectifs du personnel communal. Il paraît nécessaire aujourd'hui de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024
- A lancer toutes les mesures nécessaires de publicité
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs ce dossier

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Le Maire,
Roger GABORIEAU**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-063

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quatre septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Alexandra SIRET donne procuration à Sophie IDIER
Thierry VOINEAU

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Christophe GAS, adjoint, précise que la commune s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). Ce projet vise à répondre aux enjeux de sécurité pour la population ainsi que pour l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal.

Vu les articles L.2213-32 et L.2225-1 à L.2225-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la gestion de l'eau pour la DECI ;

Vu les articles R.2225-1 à R.2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie ;

Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie ;

Vu les avis sollicités auprès des services intéressés mentionnés à l'article R.2225-5 au cours de la procédure ;

Vu le projet de Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) élaboré conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Considérant :

Le besoin identifié de renforcer la sécurité incendie sur le territoire communal en améliorant la couverture de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ;

Les conclusions du projet de SCDECI, qui identifient les secteurs où la défense incendie doit évoluer au regard du risque à défendre ;

Les propositions apportées pour une meilleure disponibilité de la ressource en eau afin de lutter plus efficacement contre les incendies ;

La nécessité de planifier et d'organiser les aménagements nécessaires sur plusieurs années afin de garantir l'efficacité de la couverture incendie à long terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI), en tant qu'outil de référence pour la gestion et l'amélioration de la couverture incendie sur le territoire communal ;
- Envisage les aménagements proposés dans le SCDECI dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), incluant une évolution du parc d'hydrants s'appuyant sur le réseau d'eau potable ou par la mise en place ou l'aménagement de points d'eau artificiels, naturels ou autres solutions adaptées aux spécificités locales ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SCDECI et à la réalisation des aménagements, y compris la signature de tous documents relatifs à ce projet.

Le Maire,
Roger GABORIEAU